Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212203376-20260320-INDEM_MAI_AD_CD-DE

2026/23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SÉVIGNAC

L'an deux mil vingt- six, le vingt mars, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous les présidences respectives de Monsieur Yvon BERHAULT, Maire, et de Madame Lisiane CHEVALIER, en qualité de doyenne de l'assemblée.

Présents : MM. BERHAULT Yvon ; BERTHEU Jean-Michel, BIGNON Serge ; CHEVALIER Lisiane ; CHRÉTIEN Benjamin ; COMMEREUC Patrick ; FONTAINE Géraldine ; GOUVARY Gilles ; HENRY Christelle ; LUCIENNE Aurore ; MANIVEL Stéphane ; OGIER Johan ; TRAVERT Mélanie.

Absente excusée : Mme BERTHEU Claudia

Pouvoir : aucun.

Madame Mélanie TRAVERT a été nommée secrétaire de séance.

2026/23 : INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **FIXE** les indemnités de fonction comme suit :

Maire : 55,70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
1er adjoint : 17,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
2ème adjoint : 17,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
3ème adjoint : 17,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

3 Conseillers municipaux portant délégation de fonctions : 9.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- **DIT** que ces indemnités seront versées à compter du 21 mars 2026, lendemain de l'installation du Conseil Municipal et de la désignation des adjoints.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le Maire,
Yvon BERHAULT

MAIRIE DE SEVIGNAC
22250 (Côtes d'Armor)